

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



Sommaire

> **Récapitulatif** : l'accompagnement 2023 en chiffres ! pages 5-6-7-8

I - Les Nouveautés

- 1/ Mise en place d'une commission mixte Conf/Adear sur la transmission page 9
- 2/ Lancement d'une offre de formation à destination des jeunes installé.es page 10
- 3/ Mise en place de binômes paysans-salariés pour les formations page 10
- 4/ Perte de la subvention régionale DAFA page 11
- 5/ Mise en place de la nouvelle DJA avec la Région page 12
- 6/ Rencontre avec la SAFER, participations aux réunions du SAGE page 13
- 7/ Crise financière et de gouvernance à l'ARDEAR page 13
- 8/ Départ de Paul et arrivée de Nicolas page 14
- 9/ Le groupe signal Relève Paysanne se déploie page 14

II - Ce qui continue de se déployer

- 1/ Une vie associative riche ! page 15
- 2/ Accompagnement à l'installation page 16
 - a) L'accueil des porteurs de projet page 16
 - b) L'accompagnement individuel sur la création du projet page 17
 - c) L'accompagnement des porteurs de projet en collectif page 19

d) Le suivi post-installation	page 19
e) L'accompagnement de projets collectifs	page 21
f) L'accompagnement à la DJA	page 21
g) La médiation auprès des collectifs en difficulté	page 22
h) les lettres d'information de l'ADEAR	page 22

3/ Formations page 23

a) Chiffrer son projet agricole	page 23
b) Je dépose mon Plan d'Entreprise en autonomie	page 24
c) Ensemble préparons notre projet d'association	page 25
d) S'installer autrement en agriculture : la SCOP et la SCIC	page 25
e) S'outiller pour trouver des terres	page 26
f) Faire sa comptabilité en autonomie	page 26
g) Connaissance, transformation et valorisation de la laine	page 26

4/ Les partenariats avec les collectivités page 27

a) Communauté de communes du Royans-Vercors	page 27
b) Valence Romans Agglo	page 28
c) Communauté de communes du Diois	page 29
d) Communauté de communes du Val de Drôme	page 29
e) Communauté de communes de Montélimar	page 29
f) Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux	page 30
g) Communauté de communes ArcheAgglo	page 30
h) Autres partenaires institutionnels	page 30

5/ Déploiement d'un programme de visites de ferme et de cafés installation avec le réseau InPACT page 30

6/ Travail en réseau	page 33
a) La Confédération Paysanne de la Drôme	page 33
b) L'ARDEAR	page 33
c) Le réseau InPACT	page 34
d) Liens avec l'enseignement agricole	page 34
e) Les Fermes Partagées	page 34
f) Réseau Initiative	page 35

III - Sujets importants peu investis	page 36
1/ Le suivi post-installation	page 36
2/ La mise en place d'un réseau de tuteurs	page 36
3/ L'agriculture paysanne	page 36



L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADEAR EN CHIFFRES (2023)



ACCUEIL

85

nouveaux porteurs de projet et jeunes installés ont été accueillis au téléphone ou en rdv individuel

50 d'entre eux ont participé à un Accueil Collectif sur une ferme.

suite à cet accueil **38** nouvelles personnes sont rentrés dans un cycle d'accompagnement collectif ou individuel



42 personnes sont toujours en cours d'accompagnement de l'année précédente 2023

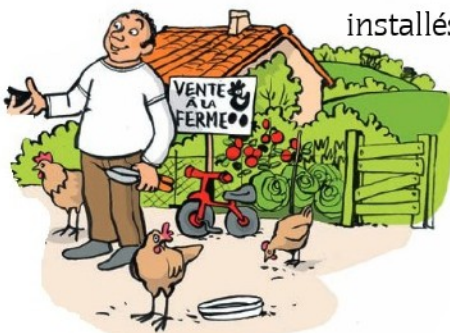
**80 personnes
accompagnées en
2023**

ACCOMPAGNEMENT AVANT L'INSTALLATION

57 porteurs de projets ont été accompagnés par l'ADEAR en 2023

SUIVI POST-INSTALLATION

23 jeunes installé.es ont été accompagné.e.s dans le cadre d'un suivi Post-Installation (sont considérés en post-installation les jeunes installés ayant passé leur première saison)



Au total en 2023 c'est 80 personnes qui ont été accompagnées sur leur projet d'installation ou de consolidation de leur installation.

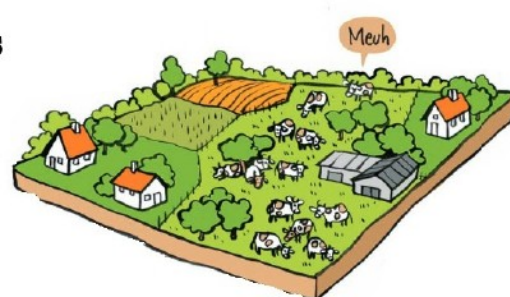


LES INSTALLATIONS 2023 EN CHIFFRES

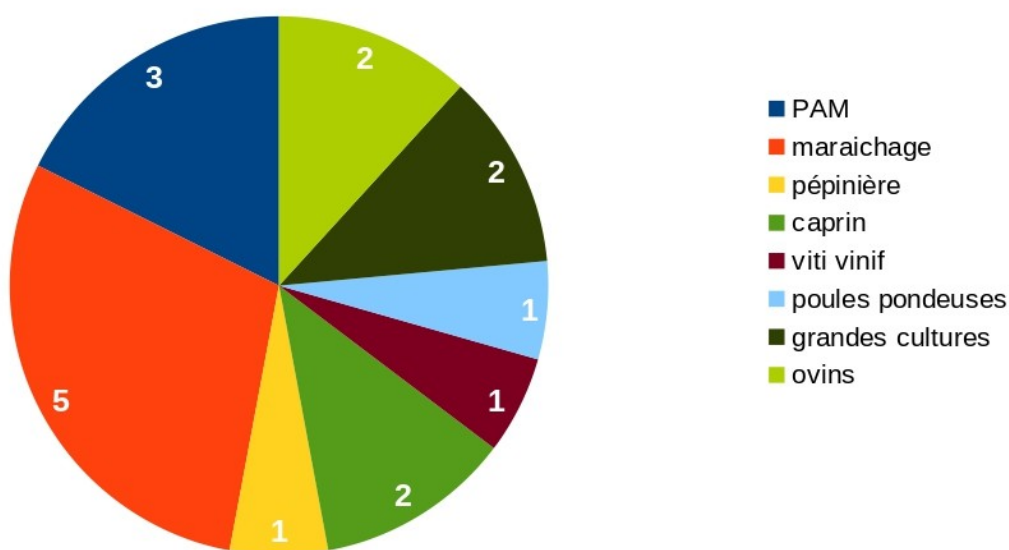


17 porteurs et porteuses de projets se sont installés

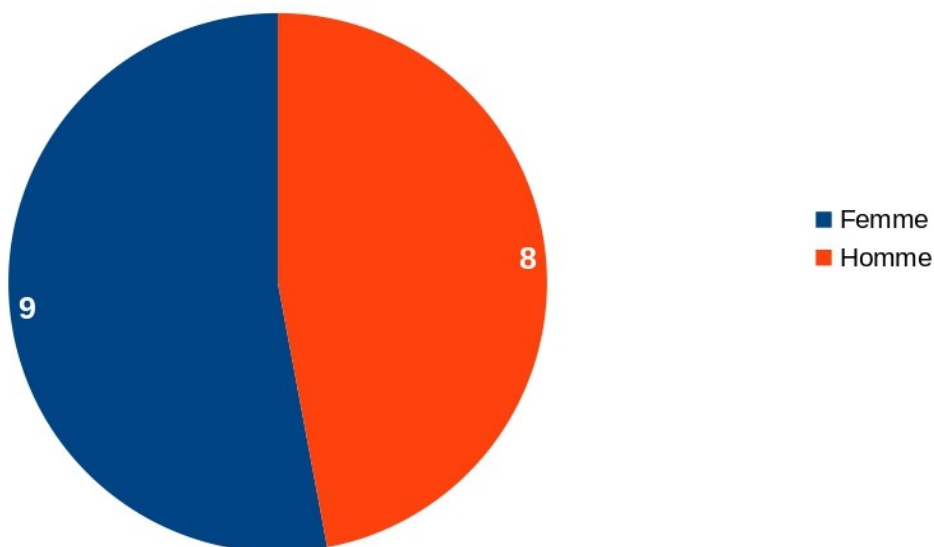
dont 7 personnes avec une demande de DJA



Production principale des nouveaux installés en 2023

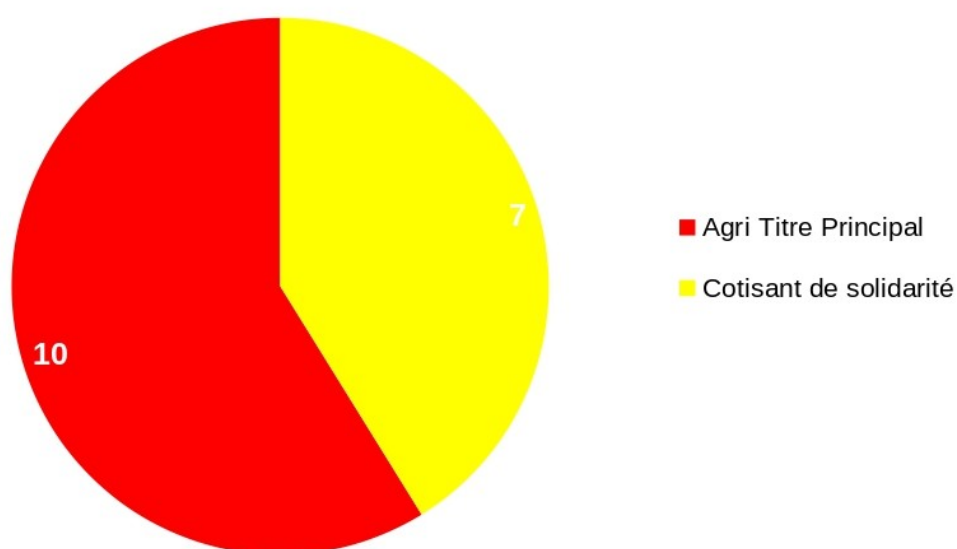


Genre des nouveaux installés en 2023

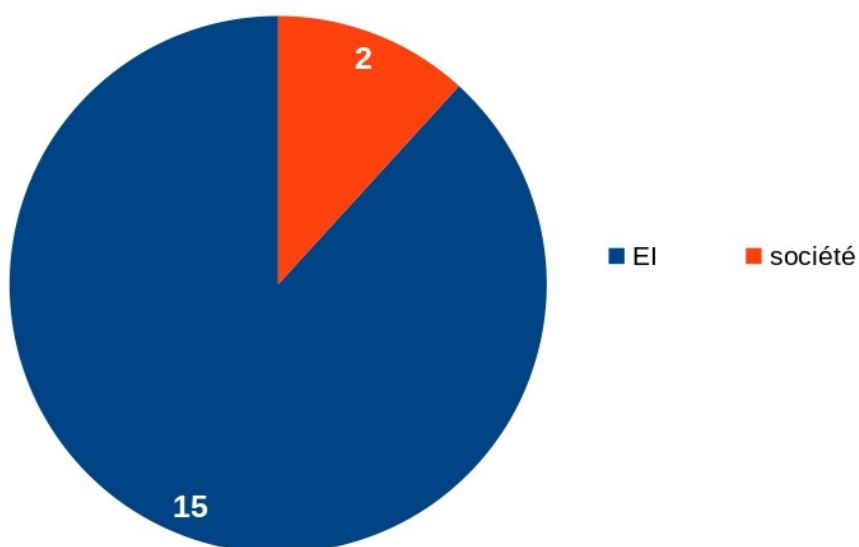


Le statut social des personnes accompagnées

Statut social des nouveaux installés en 2023



Statut juridique des nouveaux installés en 2023



FOCUS SUR LE SUIVI POST-INSTALLATION



En 2023 l'ADEAR a accompagné 23 jeunes installés.es dont 4 sociétés dans le cadre d'un suivi post-installation. Ces jeunes installés nous ont sollicité dans le cadre de la consolidation de leur installation sur :

réaliser
une étude de faisabilité

étudier
le passage en tant
que **chef d'exploitation**

être accompagné sur une
demande de **DJA**

accueillir un
nouvel associé

être accompagné sur
le passage **en GAEC**

la médiation dans
le cadre d'un GAEC

l'appui sur des
démarches
administratives

analyser ses **chiffres**



I - Les Nouveautés

1/ Mise en place d'une commission mixte Conf/Adear sur la transmission

Lors de l'Assemblée Générale de la Confédération Paysanne le 14 mars 2023, il a été décidé d'allouer du temps de travail salarié à la question de la transmission, pour soutenir l'Adear et tenter de faire émerger une dynamique autour de cette problématique cruciale. Quelques heures par semaine (3-4) ont été dégagées sur le poste de Marine Quéret pour animer la commission, ouverte aux adhérents de la Conf et de l'Adear, et enclencher un travail collectif :

- 4 réunions physique et 5 au téléphone ont eu lieu. Les administrateurs de l'ADEAR ont participé activement à cette commission.
- 1 plaquette à destination des cédants a été élaborée.
- 2 "cafés transmission": le 18 octobre à Espeluche et le 12 décembre à Châteauneuf-de-Galaure ont été organisés.
- nous avons également participé au Forum Transmission à Dieulefit le 16 Novembre.
- ainsi qu'à une journée d'information en visio conférence avec la commission installation/transmission de la Conf.

Les bénévoles ont par ailleurs répondu (au moins par téléphone dans un premier temps) aux sollicitations qui arrivent à l'Adear pour un accompagnement à la transmission (écoute, visite de la ferme, réorientation vers la formation "Transmission" de l'Adear de l'Ardèche...).

A l'issue de cette première année de travail, la commission souhaite renforcer la dynamique autour de ce sujet et continue à réfléchir aux actions à mettre en place pour soutenir la reprise des fermes de notre département. Nous avons pour cela décidé d'organiser une formation sur la transmission animée par Dominique Lataste et ouverte aux membre du réseau Inpact qui aura lieu en 2024.

Pour L'ADEAR , c'est une vraie nouvelle orientation qui s'ouvre, ouvrant des perspectives et reposant des questions sur notre fonctionnement depuis quelques années.

Nous envisageons pour cela d'ouvrir la commission aux autres structures du réseau InPact afin d'enrichir notre réflexion et mettre en commun toutes nos initiatives. Car le constat de cette année de travail est clair : il manque sur le département du temps d'accompagnement individualisé à destination des cédants pour leur permettre de réfléchir à leur projet de transmission sous tous ses aspects (juridiques, humains, financiers, familiaux, personnels) en amont de la rédaction d'une annonce. Les formations proposées par la Chambre d'Agriculture et l'Adear 07 sont une première étape importante, la rédaction d'une annonce via le RDI en est une autre, mais entre les deux et même après, il est nécessaire de pouvoir "mettre à disposition" des accompagnateurs compétents et disponibles qui peuvent se rendre sur les fermes pour accompagner les cédants de manière individualisée dans leur réflexion.

2/ Lancement d'une offre de formation à destination des jeunes installés.es

En 2023, l'association a pris la décision de relancer une offre de formation à destination d'un public de paysans et jeunes installés.

Cette décision a été motivée par plusieurs enjeux :

- des besoins non couverts auprès de notre public, notamment sur des questions liées aux premières années de l'installation (PAC, couple, analyse de ses chiffres...)
- une envie de proposer toujours plus d'espaces collectifs grâce aux journées de formation, qui sont des lieux d'apprentissage mais aussi de rencontre et de soutien mutuel dans les premières années d'installation
- une volonté du Conseil d'Administration de plus d'indépendance financière vis-à-vis des subventions publiques qui sont difficiles d'accès dans un contexte d'absence de soutien politique clair au niveau de la Région. En renforçant notre activité de formation nous faisons appel à des fonds Vivea / CPF qui ne dépendent pas du projet politique que nous défendons.

Ainsi nous avons créé et organisé les formations suivantes pour l'hiver 2023 /2024 :

- "Optimiser son temps de travail et ses rendements en PPAM" avec Thibault Joliet du CFPPA de Montmorot
- "Œuvrer en couple" avec Brigitte Chizel du Cabinet *Autrement Dit*
- "Je déclare ma PAC en autonomie" en partenariat avec la DDT 26
- "Analyser ses chiffres" en partenariat avec l'AFOCG26-07 et le CFPPA de Die
- "Prendre soin de son collectif de travail" à destination des associés de fermes collectives
- "Connaissance, valorisation et transformation de la laine" sur un cycle long de 7 jours

3/ Mise en place de binômes paysans-salariés pour les formations

Déjà testé lors de nos interventions en BPREA sur la thématique du foncier, nous avons mis en place de nouveaux binômes de formateurs paysan-salarié sur deux formations en 2023 : la formation *Chiffrer son projet agricole* et les ateliers *Mûrir son projet paysan*.

Ce binôme permet une richesse et diversité dans les postures et les retours d'expériences qui a été salué par les stagiaires. Il permet également de proposer un rôle actif sur le terrain à nos administrateurs bénévoles, tout en soulageant l'équipe salariée. Nous allons continuer dans cette dynamique en 2024 avec un nouveau binôme sur la formation *"Prendre soin de son collectif de travail"*.



binôme paysan salarié mûrir 23

4/ Perte de la subvention régionale DAFA

Après la perte du FSE en 2022, nous avons appris début 2023 avec stupéfaction que la Région nous retirait son soutien en annulant notre convention tri-annuelle de subvention DAFA (Direction de l'Agriculture) qui permettait de financer des actions de sensibilisation et d'accompagnement de groupes autour de la question de l'installation-transmission en agriculture paysanne.

Cette subvention d'un montant de 615 000€ annuel permettait de financer de nombreuses actions pour les *Confédérations paysannes* et *Adear* de la région AURA.

Nous avons reçu le soutien de nombreux élus sur notre territoire qui ont écrit à Laurent Wauquiez pour lui demander de remettre en place cette convention. Malgré ces courriers, la Région ne nous a pas réitéré son soutien.

Nous tenons malgré tout à remercier vivement l'ensemble des élus des communes et collectivités qui ont pris leur plume pour nous soutenir cette année !

5/ Mise en place de la nouvelle DJA avec la Région

Paradoxalement, alors que la Région a décidé de nous couper tout soutien financier, 2023 a été une année où nous avons travaillé de très près avec les équipes régionales, pour la mise en place de la nouvelle DJA pilotée par la région, ainsi que pour le lancement du dispositif *Transmettre mon savoir faire agricole*.

Nous avons participé bénévolement à de nombreuses réunions en physique et en visio et cela a mobilisé un temps salarié conséquent au sein de notre équipe drômoise et des équipes des autres Adept départementales.

Nous déplorons sur le fond de cette nouvelle DJA la perte des modulations Hors Cadre Familial, Projet agroécologique ou Projet générateur de Valeur et d'Emploi, qui permettaient dans la précédente programmation de soutenir les installations en agroécologie, les fermes qui créent de l'emploi, et les installations hors cadre familial.

La région AURA a également interdit l'accès à la DJA aux projets d'installation sous statut SCOP/SCIC alors que le Plan Stratégique National le permettait. Cette décision bloque le déploiement des projets d'installation sous statut coopératif sur le territoire, alors que c'est un statut très prometteur pour le renouvellement des générations et l'amélioration des conditions de revenu et de travail sur les fermes.

Le circuit d'instruction de la nouvelle DJA a également été modifié. Les nouveaux CEP - Comités d'Étude de Projets, qui remplacent en partie la CDOA - ne laissent plus de sièges aux associations environnementales ou de consommateurs et aux personnalités expertes comme *Agribiodrôme* ou le *CER France*.

Sur le plan technique, les démarches administratives devaient être simplifiées, mais pour l'instant le nombre de pièces à fournir par les demandeurs est toujours aussi important. La plateforme numérique, visant à rendre le dépôt plus rapide, est chronophage en temps de remplissage et modification et alourdit le dépôt pour les porteurs de projets. Nous espérons que ces problèmes se résoudront rapidement et que la Région aura à cœur de simplifier au maximum ces démarches.

Ces points négatifs ont été en partie compensés par la mise en place de liens de travail resserrés avec les équipes de la Région, qui se sont montrées disponibles et aidantes dans la mise en place de ce nouveau circuit de gestion, que ce soit avec nos salariés ou avec les jeunes agriculteurs accompagnés dans leur demande. Les réunions en pré-CEP auxquelles nous assistons ont été aussi des moments de partage et de travail avec la MSP (Mission de Service Public) et la Chambre d'agriculture, ce qui a permis une meilleure interconnaissance entre nos structures.

6/ Rencontre avec la SAFER, participations aux réunions du SAGE

Le jeudi 20 avril une petite délégation de l'Adear a rencontré Damien Bertrand, directeur de l'antenne Drôme à la Safer AURA. Le vice-président (Marc Fauriel) s'est absenté après quelques minutes d'entretien.

Cet entretien n'a pas donné lieu à une collaboration concrète, il avait pour objectif d'apporter un peu d'inter-connaissance (surtout dans un sens ; en tant que paysan.nes nous savons très bien ce qu'est la Safer et comment elle fonctionne, en revanche beaucoup d'institutions, dont la Safer n'ont pas encore pris le temps de s'intéresser à l'Adear...).

Cet entretien nous a tout de même permis, une fois de plus, de réexpliquer que les critères de la pérennité d'une installation ne sont pas toujours ceux qui apparaissent dans les plans de financements avec des montants à 6 chiffres. Et de questionner la pertinence des outils proposés par la Safer, comme leurs baux précaires.

Participation aux réunions et ateliers du SAGE du bassin versant de la Drome et aux Assises de l'eau organisées par le département.

Il n'y a pas d'enjeux particulier pour l'Adear si ce n'est de porter la parole de l'installation en agriculture paysanne et de rappeler aux institutions que nous sommes présents et bien ancrés sur le territoire.

7/ Crise financière et de gouvernance à l'ARDEAR

L'annonce d'une nouvelle perte de subvention régionale début 2023 après la perte catastrophique de notre financement FSE en 2022 a créé une crise profonde au niveau de nos instances régionales : crise financière dans un premier temps avec des budgets prévisionnels fortement déficitaires, crise des ressources humaines avec une équipe salariée régionale au bord du burn out.

Par ailleurs une crise de gouvernance, déjà latente, avec une remise en cause de notre processus de prise de décision et de fonctionnement, a mal résisté à ces conditions de stress.

Une journée de régulation entre salariés a eu lieu en septembre, encadrée par l'IFMAN (les IFMAN accompagnent des équipes et proposent des formations sur la régulation non-violente des conflits ou le développement des compétences relationnelles) puis des réunions de crise se sont succédées sur la fin de l'année.

Nous retenons de cette période un enjeu fort de remise à plat de tout notre système de gouvernance afin d'être en capacité de mobiliser plus facilement les paysans des départements et de pouvoir prendre des décisions de façon plus simple et rapide. Et une envie de continuer à regarder notre façon de fonctionner dans un but de simplification et de compréhension plus accessible de nos instances régionales

8/ Départ de Paul et arrivée de Nicolas

Paul nous a fait part de son souhait de quitter son poste salarié début janvier 2023. Nous avons eu un peu de temps pour organiser un recrutement et des entretiens le 4 mai. Nous avons reçu de très bonnes candidatures, preuve que le travail réalisé par l'association est reconnu et suscite de l'intérêt.

Le tuilage entre Paul et Nicolas a été court en raisons des contraintes de temps liées à un départ de Paul en juin et une arrivée de Nicolas possible seulement à partir de fin août.

Paul s'est cependant rendu très disponible pour accompagner Nicolas dans son poste en se mettant à disposition de l'association bénévolement pour de nombreux rendez-vous d'accompagnement en binôme avec Nicolas pendant l'automne 2023, et nous tenons à l'en remercier.

Malgré la complexité du poste et la somme des compétences nouvelles à acquérir, Nicolas a su rapidement prendre en main un certain nombre de dossiers. La charge de travail conséquente assumée par Pauline pendant cette année de transition devrait s'alléger en 2024.

9/ Le groupe signal Relève Paysanne se déploie



En décembre 2022, l'association a créé un groupe sur le réseau social signal intitulé *Relève Paysanne*. Le groupe a pour objectif d'échanger petites annonces, plans foncier, recherche de matériel et demandes d'entraide. Il est ouvert aux paysan.nes, et porteurs de projets en Drôme, et modéré par des membres de l'Adear.

L'objectif est de favoriser la circulation d'informations dans le réseau de façon horizontale ainsi que la rencontre entre installés et futurs

installés.

Aujourd'hui le groupe est bien actif et atteint 250 membres, et ce n'est pas fini !

L'Ardèche vient de lancer à notre suite un groupe signal local "Relève Paysanne 07".

Cet outil numérique permet une mise en lien directe entre les personnes, sans passer par notre intermédiaire et sans mobiliser de temps salarié. Il vient en complément de nos actions de terrain et des nombreuses rencontres en physique que nous proposons chaque année pour faciliter la mise en réseau des paysan.es du département.

II - Ce qui continue de se déployer

1/ Une vie associative riche !

Toute l'année nous avons tenu un rythme d'environ un CA toutes les 6 semaines, avec toujours une bonne participation de l'équipe. Les 8 CA en présentiel se sont tenus majoritairement à Crest, nous nous sommes déplacés une fois sur la ferme de Simon, c'est l'occasion d'en profiter pour mieux connaître les structures de chacun.e. Les rencontres physiques alternent avec des CA téléphoniques, qui permettent de prendre rapidement des décisions simples, de partager de l'information, et de ne pas surcharger l'ordre du jour des CA physiques.

Au cours de l'été nous avons aussi fait un CA sans salarié.es.

L'équipe du CA est assez bien équilibrée, avec un bon noyau d'administrateurs.rices présents depuis déjà quelques années dans l'association, qui grandit grâce à l'arrivée de nouvelles forces vives:

- Nicolas Charroin, installé en brebis laitières et transformation fromagère à Pont-de-Barret
- Alric Charbit, arboriculteur à Marsanne
- Olivier Charmont, tout juste retraité d'une activité de production de spiruline
- et Ericka Alvarez, en projet d'installation, qui revient au CA après deux années de pause

Des sollicitations pour participer, en cours d'année, aux CA, ont été l'occasion de clarifier les différents statuts : membre stagiaire, membre bénévole. Nous avons constaté qu'il est important de veiller à un bon équilibre entre les membres du CA, que l'élection des membres lors de l'AG nous confère une légitimité et une responsabilité pour porter les valeurs et les projets de l'association.

En début d'année, un séminaire associatif partagé avec l'Ardèche sur le projet de Loi d'Orientation Agricole (nous nous sommes donnés pour thème "Et si c'était à nous d'écrire le projet de loi?") nous a permis de nous immerger dans le futur texte de loi et d'identifier des propositions concrètes à faire remonter à nos têtes de réseaux nationales.

Nous avons décidé de constituer, au sein du Conseil d'Administration, un groupe "Réfèrent.es Ressources Humaines", qui a notamment pris en charge le recrutement de Nicolas, et la mise en place d'entretiens individuels avec les salarié.es en novembre 2023.

Pour un meilleur suivi de la vie associative, nous avons mis en place un outil de suivi : les salarié.es envoient chaque mois à l'ensemble du CA une lettre récapitulant ce qui a été fait dans le mois par l'équipe salariée et bénévole.

Des administrateurs (et surtout administratrices !) dans les secteurs de la Drôme provençale, du Nord de la Drôme et du Vercors seraient un plus pour une meilleure représentativité territoriale et genrée ! N'hésitez pas à rejoindre le CA!

Pour le bonheur de tous, nous avons pu reprendre notre rythme de croisière dans l'organisation des concerts paysans.

En 2023 nous avons donc organisé deux concerts:

- le premier à l'issue de l'AG, sur la ferme d'Antoine Gontard à La Bégude-de-Mazenc. Nous avons profité du hangar vide de foin pour danser malgré le froid une bonne partie de la nuit. 300 personnes étaient présentes pour écouter la musique brésilienne de Roda Viva et du SOAP le Super Orchestre Amateurs de Pont de Barret.

- le deuxième concert le 29 juillet à Saint-Dizier-en-Diois sur la ferme de Elfie et Yvan du GAEC Lect'ique. Hussein nous a proposé un voyage musical singulier de l'Irak vers la France, avec son histoire mise en musique de manière éclairante, touchante et drôle. En deuxième partie de soirée encore et toujours de la musique Brésilienne avec le groupe Foro de ZeMatuto. Nous avons tenu à relever le défi d'organiser aussi des concerts dans des petites communes isolées et difficiles d'accès. Même si la foule n'était pas au rendez-vous, c'est pour nous toujours important de partager collectivement cette organisation, de préparer un lieu, un repas, et d'accueillir du monde autour de la musique et de la danse.

2/ Accompagnement à l'installation

a) L'accueil des porteurs de projet

En 2023, 85 nouveaux porteurs de projet ont contacté l'ADEAR par mail ou téléphone pour être accompagnés.

Suite à un premier accueil par téléphone ou mail, 50 d'entre eux ont été rencontrés physiquement dans le cadre d'un accueil collectif sur une ferme.

Les accueils collectifs sont la «porte d'entrée» des porteurs de projet désireux de se faire accompagner par l'ADEAR. Ce sont des temps de rencontre et d'échange qui ont lieu sur une ferme et où nous présentons les actions de l'ADEAR mais aussi où nous discutons des étapes de l'installation, partages d'expériences et éléments de réponse aux questions qui se posent.

L'après-midi est toujours consacré à la visite de la ferme et à la rencontre du paysan qui nous accueille pour illustrer l'installation agricole à travers un cas concret. Les journées d'accueil se font toujours en binôme avec un membre du conseil d'administration et si possible avec un référent foncier de la Confédération Paysanne.

En 2023 les accueils collectifs se sont tenus :

- en janvier chez Bertrand Demathieu, maraîcher à Gigors-et-Lozeron
- en mars sur la Ferme du Claps, chez Damien Mathieu, polyculture et élevage ovin à Luc-en-Diois
- en juin sur la ferme de Joseph Krichel, paysan-boulangier à Truinas
- en septembre sur la ferme de François Buteau, maraîcher à Divajeu
- en novembre sur la ferme de Corinne Broquet et Benjamin Mothé, éleveurs ovin à Gigors-et-Lozeron

Nous tenons à remercier vivement Bertrand, Damien, Joseph, François, Corinne et Benjamin qui ont pris le temps de nous accueillir sur leurs fermes et de témoigner de leurs propres parcours d'installation !



Accueil collectif chez Joseph Krichel

b) L'accompagnement individuel sur la création du projet

En tant que porteur de projet, la création d'une entreprise agricole génère beaucoup de questions et nombreux sont celles et ceux qui ont recourt à des rendez-vous d'accompagnement individuels. Le regard extérieur de l'accompagnateur.trice ADEAR permet de prendre un peu de distance, faire un point sur sa situation, préciser ses envies et besoins, mieux appréhender les étapes pour parvenir à ses objectifs et prendre connaissance du cadre administratif et réglementaire.

L'accompagnement se fait en 2 phases :

- **Phase de diagnostic** : phase d'émergence où le porteur de projet formalise ses objectifs en terme de production, d'ateliers, de commercialisation, de revenu attendu, de temps consacré au projet. Phase de recherche de foncier ou de recherche d'associés pour ceux qui n'en ont pas.

En parallèle l'acquisition de compétences et d'expérience via la formation ou les stages et salariat sur les fermes est une étape importante. C'est aussi le moment où le porteur de projet démarre les premières démarches administratives : passage au PAI, élaboration du PPP...

- **Phase d'étude de faisabilité** : phase de montage du projet où le porteur de projet dimensionne son projet, construit son étude économique prévisionnelle, définit son plan de financement, lance les demandes d'aides et les emprunts nécessaires, signe les actes relatifs au foncier, choisit son statut et crée l'entreprise.

Cette phase est souvent lourde au niveau des démarches administratives, et génère une forte pression sur les porteurs de projet. L'accompagnement est crucial à ce moment, notamment sur les choix économiques afin de définir un projet viable et vivable. Le soutien vis à vis des démarches administratives est également très apprécié par les porteurs de projets, qui sont souvent perdus sur l'ordre dans lequel les réaliser.

L'accompagnement ne consiste pas à réaliser les démarches à la place du porteur de projet, mais à l'aiguiller vers les bons interlocuteurs, comprendre les enjeux, et donner les moyens à la personne accompagnée de faire les bons choix et de réaliser ses démarches en autonomie.

En 2023 cet accompagnement était en partie financé par une enveloppe de la Région AURA qui permet de financer des Diagnostics à l'Installation puis des Études de faisabilité pour les porteurs de projets. Le reste à charge pour le porteur de projet se limite à 150€ auquel s'ajoute l'adhésion à l'association.

Et en chiffres, ça donne quoi ?

Suite à la phase d'accueil, **38** porteurs de projets et **6** jeunes installés ont ensuite été de nouveau rencontrés physiquement dans le cadre d'un ou plusieurs rendez-vous individuels.

A ces nouveaux accompagnements s'ajoutent **42** porteurs de projets et jeunes installés qui ont été accueillis et accompagnés les années précédentes et qui ont continué d'être suivis en 2023.

C'est au total 80 personnes qui ont été accompagnées en 2023 :

- 57 personnes sur la phase amont de l'installation
- 23 personnes en suivi post-installation

→ Sur les 57 personnes accompagnées en 2023 sur la phase amont de l'installation, 17 se sont installées en 2023 soit 1 personne sur 3.

> Voir **récapitulatif graphique** au début du rapport d'activité: production, statut des accompagnés, genre)

c) L'accompagnement des porteurs de projet en collectif: Mûrir son projet paysan

Il s'agit de la version collective de ce qu'on peut traiter en rendez-vous individuel. Ce format de 3 jours fait la part belle au partage d'expérience et aux témoignages de paysans. Les porteurs de projet ont l'occasion de partager leurs motivations, leurs craintes et les questionnements que posent leur projet. La cohésion de groupe apporte une réelle plus-value à ces temps d'accompagnement.

Les ateliers ont pour objectif de permettre aux porteurs de projets de :

- définir leur temps de travail disponible sur la ferme et leurs besoins privés en terme de rémunération
- définir leurs ateliers de production et leurs circuits de commercialisation
- identifier les tâches à faire sur la ferme et chiffrer le temps de travail nécessaire
- acquérir des outils pour trouver des terres agricoles
- connaître la base des statuts juridiques, sociaux et fiscaux pour un projet d'installation
- identifier les démarches de base pour créer une entreprise agricole
- repartir avec un plan d'action pour les prochains mois.

En 2023, 17 personnes ont participé aux ateliers Mûrir son projet.

Cet automne nous avons testé la mise en place d'un binôme paysan-salarié pour l'animation de ces ateliers. C'est Simon Guillot du Gaec Choux Patates qui a joué le jeu et pris sa casquette d'animateur-paysan pour cette session !

d) Le suivi post-installation

Le suivi post-installation intervient une fois l'entreprise créée, et après une première saison réalisée. Ce suivi permet en général de faire le point sur le projet, les chiffres, le bilan de la saison, la charge de travail, l'organisation sur la ferme, le développement de la commercialisation, la viabilité économique, et la satisfaction ou insatisfaction dans l'activité.

Les jeunes installé.es nous sollicitent en particulier pour :

- évaluer le passage de cotisant solidaire à chef d'exploitation
- lancer de nouveaux investissements
- demander la DJA et/ou un prêt bancaire
- un appui sur des démarches administratives
- la recherche d'associé ou l'intégration d'un nouvel associé

Et en chiffres, ça donne quoi ?

En 2023, **23** jeunes installés ont été accompagnés en « suivi post-installation ».

Suivi post-installation



e) L'accompagnement de projets collectifs

Depuis 2019, l'ADEAR reçoit régulièrement des demandes d'accompagnement de paysan.es ou futurs paysan.es qui souhaitent s'associer et ont besoin d'être accompagnés sur cette démarche.

Une formation est née, la formation «Ensemble préparons notre projet d'association » à cheval sur les deux départements Drôme et Ardèche pour accompagner les futurs collectifs.

En parallèle de cette formation, des accompagnements en individuel avant / après la formation sont réalisés.

Et en chiffres, ça donne quoi ?

En 2023 l'ADEAR a accompagné 2 futurs GAEC dans leur processus de création : 2 EARL dans leur processus d'intégration d'une nouvelle associée, et 1 ferme collective à Chabeuil (2 entreprises individuelles se partageant un même lieu).

f) L'accompagnement à la DJA

L'ADEAR a pris la décision début 2020 d'accompagner les porteurs de projets qui le demandent dans le dépôt de leur dossier DJA. Nous accompagnons les candidats à déposer eux-même en autonomie leur Plan d'Entreprise prévisionnel sur 4 années, ce qui est indispensable pour solliciter une DJA. Ainsi, les jeunes installé.es restent maîtres de leur installation et responsables de leurs choix, tout en étant accompagnés sur les aspects économiques et administratifs.

L'ADEAR a présenté 7 dossiers en 2023, qui ont tous été accueillis favorablement et ont obtenus leur dotation.

Les profils des personnes ayant demandé leur DJA en étant accompagnés par l'ADEAR sont très représentatifs de l'agriculture paysanne que nous défendons :

- installation en poules pondeuses en vente directe / circuits courts
- installation en caprin lait avec transformation en glaces et vente directe / circuits courts
- installation en maraîchage diversifié en vente directe à 100%
- installation en maraîchage diversifié / arboriculture en vente directe / circuits courts
- installation en céréales paysannes panifiables / transformation en farine et vente aux professionnels locaux
- installation en maraîchage, arboriculture et ovin viande dans le cadre d'une EARL existante
- installation en pépinière d'arbres fruitiers et de plants forestiers

g) La médiation auprès des collectifs en difficulté

Depuis 2021, l'ADEAR propose aux fermes collectives d'être appuyées via un processus de médiation.

Un binôme constitué d'Eric Davrout, paysan administrateur et de Pauline, accompagnatrice de l'ADEAR intervient auprès de ces collectifs pour les aider à communiquer, s'écouter, tenter de résoudre leurs conflits, prendre des décisions, et parfois se séparer dans de meilleures conditions.

En 2023, nous avons accompagné en médiation : une ferme collective (plusieurs entreprises agricoles sur un même lieu), un GAEC et une EARL, soit au total 8 personnes.

2023 a également été l'occasion d'approfondir nos connaissances sur le sujet avec la participation de notre binôme de médiateurs à des formations proposées par l'ATAG (*Association Tarnaise d'Agriculture de Groupe*) sur l'accompagnement des dynamiques de groupe.

Nous tenons à remercier la CCVD pour l'aide financière dans une partie de ces accompagnements.

Ces accompagnements nous ont aussi donné l'idée de proposer une formation pour les collectifs en post installation. voir nouvelles formations proposées en 2024.

h) Les lettres d'information de l'ADEAR

Nous continuons à élargir notre liste d'abonnés à notre lettre d'infos qui est désormais adressée à 1500 personnes (+30 % en 2023) et est ouverte par plus de 500 lecteurs (+40% en 2023) !

Celle-ci relaie en plus de nos actualités, les actualités de nos partenaires en matière d'installation et de transmission, des ressources diverses en lien avec l'agriculture et permet de diffuser des petites annonces.

Et en chiffres, ça donne quoi ?

13 lettres d'infos en 2023

1500 destinataires en moyenne, 500 personnes qui l'ouvrent en moyenne

3/ Formations

108 personnes ont participé à une formation ADEAR en 2023

a) Chiffrer son projet agricole

La formation «Chiffrer son projet» permet sur 3 jours d'aller plus en profondeur dans son projet, et de chiffrer celui-ci au plus près de la réalité. S'appuyant sur un outil d'étude économique simplifié libre, cette formation offre aux candidat-e-s à l'installation la possibilité de se projeter dans le temps, d'anticiper d'éventuels besoins de financement et/ou de trésorerie et de pouvoir présenter leurs projets à des tiers.

Cette formation accueille toujours un témoignage d'un.e jeune installé.e sur le 3e jour, afin de croiser les aspects théoriques avec le vécu et les chiffres d'une installation réelle.

Merci à Valentin de la Ferme des Buis d'être venu témoigner pour partager son expérience sur la création d'une ferme d'un point de vue économique et financier.

Pour la première fois à l'automne 2023, cette formation a été co-animée par un binôme paysan-salarié composé de Joachim (Ferme des 3 boucs) et Pauline.

La co-animation de la formation permet de croiser des postures en termes de formation et d'accompagnement et d'enrichir le retour d'expériences qui est fait auprès des stagiaires.

Par ailleurs cette formation est désormais "certifiante" pour que les porteurs de projet puissent continuer à la financer à l'aide du fond de formation VIVEA.

Pour cela, l'ADEAR a dû s'adapter et répondre aux exigences de la certification: demander aux stagiaires de rendre un dossier comportant une étude économique prévisionnelle complète, et composer un jury pour évaluer les compétences acquises lors de la formation.

La formation chiffrage est un préalable obligatoire pour bénéficier d'un accompagnement à la demande de DJA en autonomie via l'ADEAR.

A l'issue de la formation chiffrage, plusieurs porteurs de projets ont poursuivi avec la formation "Je dépose ma demande de DJA en autonomie". D'autres ont pu mobiliser leur travail lors de réponse à Appel à Candidature SAFER, demandes de prêts bancaires, pour présenter leur future activité à d'éventuels partenaires ou pour remplir les dossiers de demande de subventions d'investissements.

Et en chiffres, ça donne quoi ?

2 sessions de formation en 2023

22 participants

b) Je dépose mon Plan d'Entreprise en autonomie

Pour la 3ème année, nous organisons cette formation avec l'ADDEAR de l'Ardèche. L'objectif est de former les porteurs de projet sur la réalisation d'un Plan d'Entreprise et sur les étapes administratives de la demande. La formation permet d'aborder cette étape en collectif et dans une ambiance chaleureuse, plutôt que d'être seul face à cette montagne de papiers!

Et en chiffres, ça donne quoi ?

3 sessions de formation en 2023

11 personnes accompagnées sur leur demande de DJA en 2023, dont 7 qui ont déposé leur demande dans l'année, 2 abandons, et 2 qui vont déposer en 2024.

Sur les 11 personnes, 9 étaient déjà en activité et installées avec un statut de cotisant solidaire ou chef d'exploitation



Formation Plan d'Entreprise

c) Ensemble préparons notre projet d'association

Cette formation permet de connaître les bases du projet commun et de l'organisation collective, de repérer les conditions de réussite d'un projet collectif agricole, et enfin d'acquérir les outils et méthodes relatifs et spécifiques aux modes d'organisation et aux aspects humains de ce type de projet. Par la suite les collectifs peuvent décider de poursuivre l'accompagnement avec l'ADEAR dans la vie du collectif si besoin.

Et en chiffres, ça donne quoi ?

1 session de formation en 2023, 9 participants (côté Drôme)

d) S'installer autrement en agriculture : la SCOP et la SCIC

Les sociétés agricoles sous les formes juridiques des SCOP et des SCIC sont émergentes dans le secteur agricole. Elles peuvent permettre d'intégrer d'autres activités (artisanat, commerce,...) qui ne sont pas dans le prolongement de l'activité agricole.

De plus, la transmission des parts sociales est facilitée : il n'y a pas de réévaluation de leur valeur à la sortie d'un associé. Cela représente un avantage pour le territoire: un outil de travail partagé ou les entrées et sorties d'associés sont moins problématiques que dans les formes classiques de société agricole (EARL, GAEC, SCEA ...) et qui favorise le maintien des moyens de production non-démembrés sur place.

Autre avantage: les associés de ce type de société ont le double statut de salarié et d'associé, ce qui leur permet de bénéficier des avantages des régimes sociaux des salariés (chômage, couverture santé, congé maternité, retraite etc)

Les inconvénients sont liés au statut des associés, en effet, n'étant pas "Non-Salarié agricole", il n'y a aujourd'hui, pas la possibilité de faire une demande de DJA et cela peut complexifier les demandes de permis de construire en zone agricole.

Notre formation vise à présenter aux porteurs de projet le fonctionnement des SCOP et des SCIC et d'identifier la cohérence de cette forme juridique avec leurs projets.

Ces formations sont faites en partenariat étroit avec la Ferme des Volonteurs, qui est à l'initiative du projet et témoigne de son expérience, la SCIC Les Fermes Partagées, qui a vocation à accompagner la création de fermes en SCOP, et avec l'URSCOP (Union Régionale des SCOP) qui amène son expertise juridique sur le sujet.

Et en chiffres, ça donne quoi ?

2 sessions de formation en 2023, 31 participants

e) S'outiller pour trouver des terres

L'ADEAR propose sur option du cycle Mûrir son projet, ainsi qu'auprès des étudiants en BPREA au CFPPA de Nyons et de Bourg les Valence une journée dédiée au foncier "Outils et démarches pour trouver des terres agricoles". Comment fonctionne le marché du foncier agricole ? Quelles sont les étapes pour acheter des terres ? Quels sont les autres modes de faire valoir ? Quels sont les outils pour trouver des terres ? Quelle stratégie adopter dans sa recherche de foncier ?

Merci à Joachim Dubiez, Guillaume Chouc, David Peyremorte et Rémy Laborde d'être venus témoigner de leur recherche de foncier ou partager leur expérience auprès des porteurs de projet !

f) Faire sa comptabilité en autonomie

Cette année nous avons poursuivi le partenariat initié avec le CFPPA de Die pour l'organisation et l'animation de cette formation. Sur 3 jours, elle permet aux jeunes installés de s'autonomiser sur la clôture de leur comptabilité. **En 2023, elle a bénéficié à 18 personnes.** Un grand merci à Olivier Legaut pour l'animation de cette formation à titre bénévole et à Jérôme Bossan, formateur au CFPPA !

Depuis 2022, une formation pour le niveau "avancé" d'une journée est proposée pour former quelques paysans au logiciel de comptabilité utilisé en formation et préparer la relève pour prendre la suite après le départ d'Olivier.

En 2023, nous avons travaillé à la création d'une journée complémentaire "Clôture et analyse de ses chiffres" en partenariat avec l'Afocg, qui aura lieu en avril 2024.

g) Connaissance, transformation et valorisation de la laine

A l'initiative de Margot (administratrice et éleveuse déjà très investie dans la filière laine) et de Marie Marquet, un cycle de formation de 6 jours est maintenant bien mis au point! A travers ces 6 journées, les stagiaires découvrent toute la filière: des questions d'élevage à la teinture des toisons en passant par les méthodes de transformation de la laine.

Pour cette formation, 4 intervenant.es ont été réunies: Marie-Thérèse Chaupin de l'association "ATELIER-Laines d'Europe", Sébastien Vernier tondeur, Marie Marquet spécialiste en teintures naturelles, Mariété LEROY et Margot Jobbé duval.

En 2023, suite au durcissement des conditions de financement par le CPF (Compte Personnel de Formation) pour les non-agriculteurs, nous n'avons pas pu maintenir la formation.

Mais nous avons ajouté une septième journée, fort appréciée, au cycle initial de formation. Ainsi le 30 janvier nous avons invité les stagiaires des promotions précédentes à se

retrouver à Saint-Firmin en Valgaudemar pour une visite de la filature "Laines du Valgaudemar" et un temps de bilan et de travail sur l'avancée des projets de chacune.

Cette septième journée est désormais actée dans le programme de formation proposé, avec l'idée de visiter chaque fois des lieux différents de transformation de la laine. L'ajout d'une huitième journée, centrée sur le chiffrage et un accompagnement plus individuel sur chaque projet, est en cours de réflexion.

4/ Les partenariats avec les collectivités

Dans le cadre de notre implication grandissante auprès des collectivités territoriales, et pour soulager les salarié.es de l'Adear, plusieurs de nos administrateurs sont référents sur les territoires sur lesquels ils et elles sont implantés pour faire le lien avec les élus et faciliter les échanges.

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans le renouvellement des générations de paysans, que ce soit à l'étape de recherche de foncier, d'instruction des demandes de permis de construire, de soutien de dynamiques collectives (partage de biens et services, communication et sensibilisation autour de l'offre en produits locaux, etc.), dans la facilitation des rencontres entre cédants et porteurs de projet, et bien d'autres étapes !

a) Communauté de communes du Royans-Vercors

Nous avons organisé un "casse-croûte installation" , dans le cadre du PAT de la Communauté de Communes du Royans-Vercors, le 21 juin à Saint Martin en Vercors, au GAEC de Rocherousse. Cet événement était co- animé par l'ADEAR et la Chambre d'Agriculture pour présenter le parcours à l'installation.

Deux agriculteurs cédants en élevage de vaches laitières et à la recherche de repreneurs étaient présents. Il y avait également une petite dizaine de porteurs de projet, mais pas forcément attirés par l'élevage laitier. Ce territoire a donc bien des défis à relever, surtout sur le Vercors, pour dynamiser l'attractivité de la filière laitière, ou orienter les fermes sur d'autres projets agricoles? L'Adear a ainsi toute sa place au sein du PAT 2, qui va être relancé par la CCRV courant 2024. Des élus locaux étaient également présents, ce qui a permis d'évoquer la problématique du logement (rare et cher) pour les jeunes installés, ainsi que la volonté politique nécessaire sur un territoire pour le renouvellement des générations. En effet, sur le village d'à côté, à Saint-Agnan-en-Vercors, une ferme communale est sur le point d'être démantelée. Une tribune écrite par la Confédération Paysanne a été co-signée par l'Adear et Vercors Citoyens.

Le peu d'administrateurs présents sur le territoire Royans-Vercors ne nous permet pas un suivi et un investissement plus régulier sur les actions de la CCRV. Porteur.ses de projet, paysan.nes, si vous habitez sur ce territoire, n'hésitez pas à rejoindre le CA de l'Adear !

b) Valence Romans Agglo

Depuis 2022 l'ADEAR a participé au nouveau Pôle ressources installation transmission de VRA, qui s'inscrit dans son PAT et sa volonté de travailler sur le renouvellement agricole. Ce groupe de travail réunit les organisations de l'accompagnement agricole de la Drôme : Solidarité Paysans, Terre de Liens, Fermes Partagées, la Chambre d'Agriculture, la Safer, Agribiodrôme et le Civam 26.

L'objectif de ce travail collectif est :

- d'accompagner la transmission des grandes fermes du territoire de façon concertée en se coordonnant entre les structures pour associer nos compétences
- de créer une méthodologie commune qui puisse être ré-utilisée à chaque transmission de ferme et qui puisse servir à l'ensemble du département.

Concrètement dans le cadre de ce pôle ressources nous avons du côté de l'ADEAR :

- accompagné l'installation de 2 jeunes agriculteurs sur la ferme des Places à Chabeuil en coordination avec Terre de Liens, Fermes Partagées, la Chambre, la Safer et l'Agglo
- accompagné la reprise (sur un temps long) d'une ferme à Beaumont-les-Valence
- organisé un "speed-dating cédant-repreneur" avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la soirée Installation Transmission organisée par l'Agglo le 14 novembre à Chateaudouble
- participé à l'ensemble des réunions de travail visant à une meilleure interconnaissance entre les structures et à l'élaboration d'une méthodologie pour la transmission des grandes fermes du territoire.



Speed dating

Ce travail collectif sur la transmission en 2023 a révélé plusieurs choses :

- les cédants présents sur le territoire et qui nous ont contacté ont en moyenne des fermes d'une taille de 50 ha (SAU), là où les porteurs de projets qui nous ont contacté pour s'installer sur le territoire de l'agglomération sont plutôt en recherche de fermes d'une taille de 3 à 5 ha
- il y a plus de cédants que de porteurs de projets qui sont venus lors des soirées installation-transmission organisées en 2022 et 2023 avec l'agglomération
- il n'y a pas réellement d'accompagnement individuel proposé par nos structures drômoises aux cédants, ou les temps sont très courts et/ou ciblés sur la rédaction d'une annonce de ferme à transmettre. Il n'existe aucun parcours d'accompagnement global et individualisé sur la définition du projet de transmission en amont de la rédaction d'une annonce, que ce soit du côté de la Chambre, de la Safer ou des structures du réseau Impact comme l'ADEAR.

c) Communauté de communes du Diois

Il n'y a pas de relations formelles entre l'Adear 26 et la Communauté de communes du Diois. Néanmoins, une réunion a eu lieu en juin 2023 avec la chargée de mission PAT et le vice-président à l'Agriculture (Joël Boeyaert), de façon à garder le lien, à continuer à partager la connaissance de notre travail, et éventuellement pour envisager des partenariats futurs...

d) Communauté de Communes du Val de Drôme

Nous suivons quand c'est possible les réunions avec la communauté de communes du Val de Drôme et nous nous tenons informés de la dynamique portée par la collectivité.

Nous accompagnons la Ferme collective de l'Îlot Mille Feuille, ferme dont la communauté de communes est propriétaire.

Cet accompagnement a mobilisé 4,5 jours de travail du binôme paysan-salariée, soit un total de 9 rendez-vous réalisés avec les associés des différentes structures présentes sur la ferme, et a été financé en grande partie par la CCVD.

e) Communauté de Communes de Montélimar

Nous étions présent sur une douzaine de réunions publiques du PAT de la com. com. de Montélimar et le travail continuera en 2024 avec la création du plan d'action.

Nous avons été sollicités pour participer au projet de l'île verte de l'agglomération de Montélimar : Projet d'installation de porteurs de projets, réserve foncière et peut être espace test en cours pour 2024.

f) Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux

L'ADEAR a participé au forum destiné à tous les porteurs de projets, repreneurs ainsi qu'aux futurs cédants de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux.

Une quarantaine de personnes étaient présentes dont 8 futurs cédants et dont 2 témoignages de repreneur/cédant qui ont ouverts les échanges sur le sujet.

Cet événement était organisé en vue de créer du lien sur le sujet de l'installation-transmission en agriculture et d'animer la rencontre entre la CCDB et certains organismes du réseau IMPACT afin de penser et mettre en place un partenariat avec différents acteurs de terrain sur le PAT2 courant 2024.

g) Communauté de Communes ArcheAgglo

La communauté de communes Arche Agglo nous a sollicité pour la première fois en 2023, dans l'optique d'organiser une première soirée installation-transmission sur le territoire. Cette soirée aura lieu en février 2024, et sera co-animée avec la Chambre d'Agriculture.

h) Autres partenaires institutionnels

- Présence à l'Assemblée générale de l'Adem le 27 avril. On y a beaucoup parlé de la création d'une AFP (Association Foncière Pastorale) sur la commune de Saint-Agnan-en-Vercors, soi-disant comme d'un outil puissant d'installation et de consolidation des fermes, mais sans faire le lien avec le dossier de la transmission de la ferme communale...

5/ Déploiement d'un programme de visites de ferme et de café installation avec le réseau InPACT

Cette année, le réseau InPACT a monté un riche programme de 6 visites de ferme et de 2 cafés installation à destination des porteurs de projet et paysans du réseau.

Les visites de ferme permettent de faire un focus sur une ferme et de mettre en avant une de ses spécificités.

Les cafés installation sont des temps de rencontre un peu différents. Ce sont des espaces où interviennent plusieurs paysans sur leur parcours/leur vécu en lien avec une thématique donnée. Un apéritif est toujours proposé suite à ces temps pour poursuivre les échanges de façon informelle et favoriser les rencontres.

A l'ADEAR, nous nous réjouissons de la mise en place de ces temps car c'est l'occasion de faire vivre le réseau et de répondre à un enjeu jugé primordial pour l'installation agricole : la mise en relation des porteurs de projet et des paysans d'un territoire.

Et en chiffres, ça donne quoi ?

1 visite de fermes + 2 cafés Installation
(organisés par l'Adear)



L'ADEAR a co-organisé et co-animé 2 évènements:

Visite "S'installer en couple"

le 4 juillet à Cobonne sur la Ferme des 3 boucs organisé en partenariat avec le CIVAM

Cette soirée a réuni une trentaine de participants, tous porteurs de projets ou jeunes installés ayant un projet agricole en couple.

3 couples de paysan.nes ont accepté de témoigner sur leur expérience, avec des générations et des configurations familiales différentes : installation récente en couple avec 1 enfant en caprin lait avec transformation fromagère, installation depuis une quinzaine d'année en couple avec 5 enfants en maraîchage et brebis laine, installation en couple à l'âge de 50 ans en spiruline puis transmission.



Café s'installer en couple

La diversité des témoignages était très intéressante. Les autres participants ont pu également échanger sur leurs joies et leurs craintes face à un projet agricole à 2, et identifier les mécanismes à l'œuvre ainsi que les différentes facettes du couple qu'il faut arriver à préserver : le couple professionnel, le couple parental et le couple amoureux. Ce café installation très réussi nous a motivé au sein de l'association à continuer à travailler sur cette thématique en 2024 en organisant une deuxième soirée sur ce thème ainsi qu'une formation "Œuvrer en couple" avec le cabinet Autrement dit.

Visite "S'installer en collectif"

le 19 septembre au GAEC Choux Patates à Crest

Dans la poursuite des visites de fermes collectives organisées au GAEC de L'Auberge en 2021 ou au GAEC de la Cavale en 2022, nous avons décidé d'aller rendre visite au GAEC Choux Patates, fraîchement installé à Crest depuis 2022.

Cette visite d'un "jeune" GAEC a permis de mettre en valeur les étapes d'une transition qui s'est fait en plusieurs phases :

- une phase de test de la production / commercialisation sur une petite surface à Gigors en 2020
- une phase de test de l'association entre les 3 futurs associés sur les terres de Crest, sous la forme de 3 entreprises individuelles côte à côte en 2021-22
- la création du GAEC en septembre 2022 et le démarrage de la première saison sous cette forme collective en 2023.

Nous avons évoqué tous ensemble les sujets qui sont au cœur d'un projet collectif : répartition des tâches et des responsabilités, organisation du travail, prise de décision, répartition du temps de travail et de l'argent, communication entre associés.

Merci à l'équipe de Choux Patates qui nous a accueilli et a pris le temps de témoigner de leur expérience pendant cette soirée qui a rassemblé 25 personnes

De plus, le réseau Inpact intervient auprès des étudiants en BPREA :

Trois interventions en BPREA ont eu lieu aux CFPPA de Die, Bourg les Valence et Nyons. Chaque fois très appréciées par les étudiants, elles le sont d'autant plus que des paysans se joignent à l'intervention pour témoigner de leur parcours à l'installation et faire part de leur vécu.

Ces interventions permettent de présenter aux étudiants le réseau Inpact26 et les compétences de chaque structure qui la compose. Des temps d'échanges et de débats permettent de répondre aux questions qui se posent aux porteurs de projet et de les orienter vers les équipes d'Inpact compétentes.

Merci à Nicolas Rozier et Théophane Delattre pour leurs témoignages.

6/ Travail en réseau

a) La Confédération Paysanne de la Drôme

L'Adear et la Confédération Paysanne entretiennent des relations fortes, les deux structures œuvrent en effet pour un même projet agricole et de société.

Au delà de notre travail commun mené en 2023 sur la transmission (voir les nouveautés page 9) l'Adear participe régulièrement à la rédaction du journal syndical *La Mauvaise Herbe*, par des articles sur l'installation et la transmission, des portraits paysans...

Notre association était présente à l'assemblée générale de la Confédération paysanne.

Comme d'habitude, l'Adear a tenu un stand d'information à la fête paysanne (le 16 septembre à Menglon, sur la ferme de Fanny Christophe), stratégiquement doublé d'un stand de crêpes...

Au niveau national, nous participons à la commission "Laine" de la Confédération paysanne où de nombreuses réunions stratégiques ont eu lieu suite au rapport du CGAER sur la laine et le projet de rédaction d'une feuille de route nationale pour la laine. Nous avons également participé à la commission "Travailleurs saisonniers" et à la commission Installation avec plusieurs réunions téléphoniques au cours de l'année et parfois des réunions en physique.

Enfin un de nos administrateurs a représenté la Drôme au congrès national Confédération Paysanne/FADEAR qui a eu lieu du 25 au 27 Avril à Vicq sur Breuilh. Pour la première fois cette année, en plus du Congrès national s'est tenu l'assemblée générale de la confédération paysanne et celle de la fédération des Adear (Fadear).

b) L'ARDEAR AURA

L'ARDEAR est l'association régionale qui regroupe les ADEARs AURA. Elle a un rôle de recherche de financement pour l'ensemble du réseau et d'organisme certificateur de nos formations. Elle permet également la professionnalisation de notre réseau via l'organisation de journées de mutualisation entre salariés ou de formation pour nos salariés et paysans.

En 2023 nous avons participé aux différentes instances et groupes de travail de l'ARDEAR, notamment aux Moulins (instance décisionnelle équivalent à un Conseil d'Administration), aux rouages Finances, à un inter-rouage (instance décisionnelle équivalente à un Bureau), à un Séminaire spécial Finances début 2023 et à l'Assemblée Générale en juin.

3 administrateurs et 2 salariés se sont rendus cette année aux différentes réunions du réseau.

Un de nos administrateurs est par ailleurs co-président et référent Formation et a suivi de nombreuses réunions téléphoniques sur ce thème.

Une instance en sommeil, le comité de liaison, a par ailleurs été réactivée pour justement être plus réactive en terme de décision et notamment sur la suite de la crise des financements portés par la région.

(voir également page 13 les nouveautés)

c) Le réseau Inpact

En juin 2023, une réunion des administrateurs et salariés des structures du réseau Inpact a eu lieu. L'objectif était de mieux se connaître et de s'organiser pour accroître nos coopérations sur le terrain. Les thématiques liées à la transmission et à la diffusion d'un programme commun de formation sont à l'étude. A suivre !

Nous avons également accueilli favorablement la candidature de Fermes Partagées comme nouveau membre "stagiaire" du réseau.

En fin d'année, l'idée d'embaucher un salarié en commun sur le réseau a émergée, portée par Agribiodrôme. Une perspective réjouissante, qui sera peut-être officialisée courant 2024.

d) Lien avec l'enseignement agricole

Nous continuons à travailler avec l'enseignement agricole, au travers d'interventions dans les classes de BPREA.

En 2023, les CFPPA de Nyons et de Bourg les Valence nous ont commandé une journée d'intervention sur le thème "Outils et démarches pour trouver des terres agricoles" auprès de leurs étudiants.

Enfin, nous avons poursuivi notre partenariat avec le CFPPA de Die en portant conjointement la formation "Faire sa comptabilité en autonomie".

e) Les Fermes Partagées

Les Fermes Partagées, Société Coopérative d'intérêt collectif, réunit dans ses associés, les fermes coopératives fondatrices de la SCIC, les partenaires de la filière avale défendant une alimentation bio et locale (avec le GRAP et la Carline) et également les partenaires de l'agriculture paysanne comme l'ARDEAR qui est associée depuis Juillet 2022. La SCIC Fermes Partagées propose un accompagnement aux collectifs agricoles qui sont intéressés par le statut coopératif (SCOP ou SCIC).

En 2023 nous avons continué d'approfondir notre partenariat avec la SCIC Fermes partagées.

Une rencontre "à domicile" sur la ferme d'un de nos administrateurs a eu lieu le 11 mai avec Béatrice Badel, accompagnatrice, et Céline Riolo, directrice.

Une deuxième rencontre a eu lieu en décembre à Lyon afin de clarifier notre partenariat au niveau régional cette fois, avec le même binôme de salariées du côté de Fermes Partagées ainsi qu'avec l'ADEAR 69.

Ces rencontres permettent de trouver une ligne de partage entre nos différents accompagnements de fermes collectives, ainsi qu'une méthodologie afin de travailler de façon coordonnée sur des accompagnements.

Par ailleurs nous avons organisé ensemble 2 sessions de formation en 2023 "Je m'installe en SCOP/SCIC" à la Ferme des Volonteurs.

L'installation en collectif est une thématique qui tient à cœur à l'ADEAR et aux Fermes Partagées. Le choix du statut juridique de l'activité est une phase essentielle, et la possibilité de pouvoir créer une ferme sous statut coopératif est un levier d'action prometteur pour la transmission des grandes fermes qu'il est important de promouvoir auprès de la profession agricole.

f) Plateforme Initiative :

Initiative Vallée de la Drôme Diois (IVDD) est une association d'appui et de financement à la création et reprise d'entreprise.

Une des missions de la plateforme (en plus d'un soutien à l'élaboration du plan de financement) est l'attribution de prêt d'honneur sans intérêt ni garantie à la destination des porteurs de projet.

Il y a 2 Comités par mois (comité technique d'évaluation et comité d'agrément de décision d'attribution) qui sont organisés, où se regroupent différents partenaires: banques, expert comptable, Chambre d'Agriculture, Adear. Ces comités évaluent la recevabilité des projets et émettent une décision d'attribution.

L'Adear participe régulièrement depuis 2 ans au comité technique, permettant ainsi d'apporter un regard concret de terrain dans l'évaluation des projets.

III - Sujets importants peu investis

1/ Le suivi post-installation

Il ne suffit pas d'accompagner de nouveaux paysans à s'installer, encore faut-il être présent ensuite pendant les premières années pour les aider à consolider leur installation.

Le temps dédié au suivi post-installation à l'ADEAR Drôme est pour l'instant trop restreint, et nous manquons de journées de formation ou d'accompagnement collectif sur le sujet. D'autant qu'avec les années, notre public de jeunes installés ne cesse de croître.

Ce sera l'enjeu de l'année 2024: construire un parcours d'accompagnement post-installation collectif et individualisé, en s'appuyant si possible sur un réseau de tuteurs formalisé pour les aspects techniques.

2/ La mise en place d'un réseau de tuteurs

Dans les tuyaux de l'Adear depuis maintenant 3 ans, la construction d'un réseau de tuteurs formalisé sur l'ensemble du territoire nous paraît un outil indispensable pour proposer un regard technique et un appui de terrain aux porteurs de projets et jeunes installés. Conseils sur les sols, les implantations de pérennes, le choix du matériel dans lequel investir, sur l'irrigation, les itinéraires techniques, mais aussi la transformation ou la commercialisation : les sujets sont nombreux !

Et nous avons de nombreux paysans et paysannes bénévoles qui sont prêts à donner de leur temps et de leurs compétences pour aider.

Il manque seulement un peu de temps salarié pour pouvoir animer ce réseau, mettre en relation les tuteurs et porteurs de projets, et construire les outils nécessaires à son fonctionnement : charte, contrat de tutorat, répertoire en ligne, réunions de pilotage.

3/ L'agriculture paysanne

La sujet de la valorisation de la laine nous tient toujours à cœur, et nous essayons de développer les actions de formation sur ce thème, malgré les difficultés de financement des porteurs de projets pour des formations techniques. Nous avons en tête également de reprendre le travail réalisé il y a quelques années avec Scopela sur le pâturage des végétations spontanées. Finalement c'est le Syndicat caprin de la Drôme qui a relancé la dynamique et propose une offre de formation sur le sujet dans le département.